



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 31 OCTOBRE 2016**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé-e-s :	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2016
2. Présentation du budget 2016
3. Information sur la rénovation de la Mairie
4. Rapports des commissions
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h05. Il excuse l'absence de M. Ackermann, en voyage de noces.

**1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

## 2. Présentation du budget 2016

**M. le Maire** commence par remercier Mme Radice pour le travail intense qu'elle a fourni depuis la rentrée de septembre pour la préparation du budget 2017. Elle a été épaulée dans sa tâche par Mme Bonnefous de la Fiduciaire Chavaz SA. Il remercie également la commission des finances qui s'est réunie le 17 octobre dernier. **M. le Maire** cède la parole à M. Romand, président de la commission, et à Mme Radice pour la présentation du budget 2017.

En premier lieu, **M. Romand** distribue deux documents pour illustrer deux points qu'il souhaite mentionner en préambule de sa présentation :

- graphiques de la population résidante de Presinge/Genève selon le groupe d'âges quinquennal. **M. Romand** attire l'attention sur la part importante des cinquantenaires qui seront d'ici 8-10 ans à l'âge de l'AVS, ce qui ne manquera pas d'influencer les ressources de la commune.
- tableau de l'évolution de la dette brute communale par habitant sur 10 ans. La situation de Presinge sur ce plan est très favorable.

En second lieu, **M. Romand** propose aux conseillers de parcourir la liste des comptes figurant sur le document « Budget 2017 » et de commenter les modifications les plus grandes, avec l'appui de graphiques :

### 02 Maire et Adjoint

- Indemnités maire et adjoints : M. le Maire a fait la demande pour une augmentation de son indemnité en raison du travail plus exigeant qu'il ne l'avait imaginé. Il apparaît que le surcroît d'activité est principalement lié au projet du développement villageois. Aussi, la commission propose d'accepter et de créer une indemnité provisoire pour répondre à la requête de M. le Maire, avec une clause qui définisse son but et qui limite sa durée. M. le Maire doit se renseigner d'ici à la séance d'approbation du budget si cela est acceptable légalement.
- Dédommagements, indemnités : la participation de l'Exécutif au voyage prévu en 2017 du Conseil municipal est incluse dans ce compte, au même titre que le voyage annuel des maires et adjoints organisé par l'ACG.

### 05 Administration générale

- Traitement du personnel : **M. le Maire** explique que l'Exécutif souhaite ajouter Fr. 25'000.- au montant proposé, pour couvrir les éventuelles heures supplémentaires qui seront demandées, soit dans le cadre du déménagement provisoire de la mairie, soit dans celui des divers chantiers et projets prévus. L'exiguïté des locaux actuels et provisoires ne permet pas d'engager du personnel supplémentaire pour l'instant. Les comptes d'assurances sociales affiliées augmenteront en proportion.
- Fournit. Bureau, imprimés, publicité : L'augmentation par rapport au budget 2016 est imputable à la nouvelle formule du journal communal. **M. Mugny** explique que, maintenant, il s'agit d'un bulletin de 4 pages qui paraît 7 fois par an contre une feuille recto verso 4 fois par an précédemment. Ces frais (conception graphique et impression) étaient répartis dans divers autres comptes (salaires, matériel de bureau, imprimante, etc), alors qu'aujourd'hui ils sont regroupés, car ils sont externalisés.

### 08 Immeubles Patrimoine administratif

- Entretien immeubles par des tiers : tout l'éclairage de la salle communale est à refaire.

### 10 Etat civil

- Frais intercommunaux : montants donnés par le groupement intercommunal.

### 14 Incendie et secours

- Participation aux frais du SIS : montants imposés.

## 21 Enseignement et formation

- Entretien immeubles par des tiers : pas de demande pour des travaux d'entretien à l'intérieur du bâtiment, les peintures de l'école ont été refaites en 2016.

## 33 Parcs et promenades

- Entretien immeubles par des tiers : la taille des haies a été reprise par les cantonniers.

## 34 Sports

- Subventions personnes physiques : subvention pour l'achat de vélos électriques. Il est difficile de prévoir combien d'habitants feront la demande. De plus, l'Exécutif et la commission des finances proposent de réduire la subvention communale de Fr. 500.- à Fr. 250.-, car cumulée à la subvention cantonale, c'est l'offre la plus généreuse du canton. Il faudra voter la modification du règlement correspondant en 2017.

## 35 Autres loisirs

- Honoraires, prestations de service : la sortie des Jeunes à Europa Park sur 2 jours est biennale. En 2017, une activité sur une seule journée sera organisée, donc moins coûteuse.

## 54 Institutions pour la jeunesse

- Participations des communes / Fonds de régulation : dans le processus de désenchevêtrement en cours, il y a transfert de charges entre le Canton et les communes. La participation de Presinge au GIAP est concernée à la hausse.

## 58 Aide sociale

- Idem que 54 pour l'IMAD, mais à la baisse

## 62 Routes communales

- Entretien immeubles par des tiers : le changement de l'éclairage public en 3 phases a été convenu avec les SIG pour un passage au LED, dont la consommation d'électricité est de 50% plus économe, mais le matériel est coûteux. Il est également prévu de changer les coffrets électriques vers la salle communale et d'installer un éclairage pour le petit chemin qui mène du parking 1-3, Louvière à la salle communale.

## 7110 Réseau secondaire

- Amortissement RS : un nouvel amortissement commence pour les travaux qui sont achevés au chemin des Cordonniers.

## 72 Traitement des déchets

Les montants sont sensiblement identiques à ceux de 2016. L'effet du tri dans le point de récupération n'est pas encore connu. Quant au Domaine de la Louvière, il a acquis des containers avec puces pour ses déchets incinérables depuis juillet et s'est engagé à faire plus de tri sélectif.

## 74 Cimetière

- Honoraires, prestations de service : l'autorisation de construire pour l'extension du cimetière a été délivrée. Un montant a été inclus dans le budget pour l'appel d'offres.

## 79 Aménagement du territoire

- Honoraires, prestations de service : Fr. 50'000.- (1/3 de la prestation) pour la 1<sup>ère</sup> phase du PLQ du projet de développement villageois.

## 95 Immeubles du Patrimoine financier

- Entretien, 139, route de Presinge : la réfection des boiseries extérieures de la Ferme Gallay a été mise au budget.

**M. Romand** annonce donc un solde prévu positif des comptes de fonctionnement.

Il passe ensuite au plan des investissements pour 2017 qui est un plan d'intentions concernant le Patrimoine administratif. Pour les engager, il faudra voter des délibérations en cours d'année.

- Assainissement ch. des Chevêches- Fr. 978'000 : la commune s'est engagée auprès des riverains de ce chemin à réaliser ces travaux.
- Assainissement La Louvière (hameau) - Fr. 100'000 : suite à un contrôle, le branchement est à mettre en conformité d'ici fin 2017
- FIDU – Fr. 42'900 : est imposé par l'État. Ce fonds vise à réguler et à inciter à la construction. Il fera l'objet d'un vote d'une délibération lors de l'approbation du budget.
- Réfection du préau – Fr. 200'000
- Transformation de la mairie – Fr. 1'500'000

**Mme Radice** donne quelques explications sur les autres documents remis aux conseillers (tableau des amortissements 2017 du PA, situation des emprunts du PF, tableau des crédits du PF). Elle rappelle également que lors de la prochaine séance, le Conseil municipal devra voter les délibérations approuvant le budget 2017, le taux du centime additionnel, le plan des investissements, les indemnités du maire et des adjoints, le taux minimum de la taxe professionnelle communale et celui de son taux de dégrèvement.

Avant de conclure, **M. Romand** indique que la commission s'est interrogée sur la possibilité de baisser le taux du centime additionnel, étant donné que la tendance depuis plusieurs années est de terminer avec des soldes très positifs. Mais la commission a finalement préféré adopter une attitude de prudence et maintenir le taux à son niveau actuel.

**M. le Maire** remercie encore une fois M. Romand et Mme Radice pour leur excellent travail et rappelle que les conseillers peuvent demander des précisions ou poser des questions pendant l'intervalle de temps jusqu'à la séance d'approbation qui aura lieu le 14 novembre 2016.

### **3. Information sur la rénovation de la Mairie**

**M. le Maire** a reçu l'autorisation de construire pour la rénovation de la mairie ainsi que le devis général qui se monte à Fr. 2,2 mio. La commission des bâtiments doit se réunir pour discuter des options.

Il signale que la CMNS a exigé que la structure de la salle du Conseil soit réalisée en bois, matériau plus onéreux que le béton. Il faut également prévoir un drainage en profondeur du bâtiment pour l'assainir au maximum.

Le devis des aménagements extérieurs est aussi plus élevé qu'initialement, mais une discussion avec le bureau d'architectes paysagers a permis de trouver des solutions avantageuses.

**M. le Maire** fait remarquer qu'une délibération pour l'ouverture de ce crédit de construction devra être votée en novembre pour permettre de commencer les premiers travaux en janvier prochain, en respectant le délai référendaire.

**M. Coppo** ajoute qu'une discussion avec l'architecte est nécessaire concernant certains de ses honoraires et certains détails, dans le but de réaliser des économies.

**M. Romand** revient sur la condition posée par la CMNS et pense qu'il faut lui demander par écrit des justifications pour ses exigences et interroger l'architecte qui a eu des contacts avec cette commission. Son expérience montre qu'il est parfois possible de faire changer ses décisions.

### **4. Rapports des commissions**

Aucun rapport n'est présenté. **Mme Velati Thiriet** demande juste que les conseillers lui communiquent leurs disponibilités pour organiser la mise en place des décorations de Noël, soit le 26 ou 27 novembre prochains.

## **5. Informations de la Mairie**

### **Développement villageois**

Le COPIL et le jury du concours ont auditionné pendant 3 jours 11 candidats et ont finalement choisi à l'unanimité 3 projets très différents pour la prochaine étape. Celle-ci se déroulera les 19 et 20 janvier 2017 et désignera le projet final. Ces phases sont très intenses et riches en échange avec des spécialistes de tout genre.

Une présentation à la population sera proposée en février pour montrer les projets qui ont été soumis et celui du vainqueur.

### **Dépendances de la Ferme Gallay**

Pour revenir à la question posée à la séance précédente, **M. le Maire** précise qu'il n'est pas nécessaire de prolonger l'autorisation de construire en force, car celle-ci est liée à celle des travaux de rénovation du Poney Club de Presinge qui a déjà commencé les travaux.

### **Cimetière**

Comme annoncé plus haut, l'autorisation de construire pour une extension restreinte du cimetière a été délivrée. Le devis général est en cours d'élaboration, mais les travaux ne seront probablement pas entrepris avant fin 2017-2018.

### **Dates à retenir**

- **Noël des Aînés** : lundi 19 décembre 2016 à midi. Les conseillers suivants s'annoncent présents pour aider au service : Mmes Spinedi et Velati Thiriet, MM : Durafour, Loup, Thorens, Coppo. M. Bongard sera dans la salle en tant que pompier pour la garde de préservation.
- **Noël communal** : jeudi 22 décembre 2016 dès 18h.
- **La Revue genevoise** : dimanche 13 novembre 2016 à 17h. Les personnes qui souhaitent participer au repas qui suivra sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat.
- **Approbation du budget** : lundi 14 novembre 2016 à 19h. Cette séance est suivie comme d'habitude par un repas avec le personnel communal. Il est demandé d'informer le secrétariat en cas d'absence. **M. le Maire** ajoute que M. Rochat viendra photographier tous les conseillers juste avant la séance pour le nouveau site internet.

### **Divers**

- De nombreux messages sont parvenus à la mairie en remerciements de la Sortie des Aînés qui a été très appréciée. Les organisateurs sont félicités.
- Le jardinier fraîchement engagé au printemps avait annoncé lors de sa venue au Conseil municipal de juin la naissance prochaine de sa fille. **M. le Maire** a le regret d'annoncer que cette enfant est décédée peu après sa venue au monde. Les autorités s'associent au deuil de cette famille.
- Des employés du Domaine de La Louvière ont retrouvé des papillons, signés « Les locataires » sur le pare-brise de leurs véhicules leur annonçant qu'ils étaient garés sur des places réservées aux habitants des immeubles voisins. Or, **M. le Maire** précise qu'aucun emplacement n'est privatisé ou réservé aux locataires aux alentours des immeubles de la commune.

## **6. Propositions individuelles et questions**

**M. Durafour** demande quand sera mis en ligne le nouveau site web de la commune et **M. le Maire** pense que cela sera fait d'ici la fin de l'année probablement.

**M. Durafour** a appris par la presse que certains bus de la ligne C seront accélérés et ne passeront plus par Presinge. Il s'en inquiète, mais **M. le Maire** lui répond qu'il s'agira de bus supplémentaires et que Presinge ne sera pas prétérité.

Sur le même sujet, **M. Coppo** a appris la création d'une ligne en « U » vers Jussy et se demande si Presinge ne pourrait pas en bénéficier. Il s'agit de la ligne B modifiée, mais elle ne concerne pas Presinge. **M. Thorens** souhaite que les autorités restent attentives à ne pas accepter de diminution des prestations pour notre commune maintenant et dans le futur.

Quant à **M. Romand**, il suggère que la commune de Presinge fasse des démarches en vue de se greffer sur le trajet du bus 33 qui amènerait les habitants jusqu'à Rive. Cette idée prend tout son sens dans le cadre de la création des 140 logements du développement villageois.

**M. Beausoleil** demande si des commentaires sont parvenus à la mairie depuis le changement de prestataires pour le restaurant scolaire. Il lui est répondu qu'en effet des retours positifs ont été enregistrés.

**M. Loup** revient sur la problématique des places de stationnement au chemin des Cordonnières, car il constate qu'outre les employés de l'EMS, les ouvriers du chantier 11-13, Cordonnières occupent aussi les emplacements autour des immeubles locatifs. Il souhaiterait qu'ils soient plutôt dirigés vers le parking « du Hibou ». Cette demande sera transmise à Piasio lors du prochain rendez-vous de chantier.

**M. Loup** rapporte qu'il s'est fait interpellé par un habitant concernant l'arbre (robinier) abattu au chemin des Cordonnières. **M. le Maire** lui confirme que cet arbre était en bout de vie et que deux nouveaux arbres (tilleul et cerisier sauvage) seront replantés dès la fin des travaux.

**Mme Spinedi** félicite les aménagements effectués pour faciliter l'accès à la déchetterie verte.

**M. Loup** s'étonne que le site internet soit déjà revu, car il a été entièrement remanié il y a 3-4 ans seulement. **M. le Maire** explique qu'il était nécessaire d'harmoniser le graphisme des outils de communication de la commune (unité avec le journal, les flyers, le rapport administratif) et de pouvoir intégrer la réservation des cartes journalières CFF commune.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire :